

(N° 3.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 JUILLET 1859.

Adresse de félicitations au Roi, à l'occasion de la naissance du Comte de Hainaut.

SIRE,

L'heureux événement qui vient de donner un nouveau rejeton à la famille royale a été accueilli, par le Sénat et la Belgique entière, avec la joie, la satisfaction la plus vive.

Le comte de Hainaut était espéré et attendu par tous ceux qui sont animés de sentiments patriotiques ; en effet, Sire, la naissance de ce jeune Prince est une garantie de plus de la conservation de notre indépendance et de nos institutions, auxquelles nous nous attachons de jour en jour davantage. Elle est un élément de durée et de vitalité pour cet arbre dynastique auquel le règne de Votre Majesté a fait jeter de si profondes racines.

Puissent les deux générations que nous avons vu naître prospérer sous l'égide protectrice de la haute sagesse de Votre Majesté.

Il vous appartenait, Sire, de relier les souvenirs des temps anciens avec les institutions du présent et la marche progressive du siècle. Les Belges ne renient pas leur passé.

C'est parce qu'ils le connaissent qu'ils en sont fiers, et les titres conférés à nos Princes et adoptés par le pays avec tant de sympathie, lui rappellent bien des pages glorieuses de son histoire.

Ces traditions doivent, à de certaines époques de la vie des peuples, retremper, parmi eux, l'esprit national et l'amour de la patrie.

Interprète de ces sentiments, le Sénat peut vous dire avec vérité, Sire, que dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui touchent au bonheur de votre royale famille, les rangs se serrent, les cœurs se groupent autour du trône de Votre Majesté et du berceau de son petit-fils.